

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 2 septembre 2014

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Marchand effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Marchand est un ancien employé manuel de la Ville de Montréal. Il exprime ses inquiétudes à l'égard du projet de loi n° 3 relatif à la réforme des régimes de pension des employés municipaux qui, selon lui, pourrait porter préjudice aux personnes retraitées. M. Marchand exige que les employeurs respectent les conventions dûment signées.</p> <p>2) M. Marchand discute des problèmes de sécurité reliés au passage des bicyclettes sur les trottoirs, particulièrement sous les viaducs. Il explique que ce type de situation occasionne des risques de conflits et d'accidents pour les piétons et les personnes en fauteuil roulant. M. Marchand réclame, par la même occasion, qu'une réglementation soit adoptée afin d'obliger les cyclistes à munir leurs vélos d'un dispositif de sonnette.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE MONSIEUR MARCHAND.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE MONSIEUR MARCHAND.</p>

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pierre Cousineau	<p>Monsieur Pierre Cousineau; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Cousineau formule une question auprès du conseil :</p> <p>Quelles mesures seront prises par l'arrondissement pour réduire le délai de traitement des demandes de permis de rénovation. M. Cousineau fait état de délais d'émission de l'ordre de 4 à 5 mois, ce qui demeure inacceptable selon lui.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RECONNAÎT LES DÉLAIS EXCESSIFS ET S'EN EXCUSE. IL SOULIGNE QUE D'ICI DÉCEMBRE 2014, L'ARRONDISSEMENT METTRA EN ŒUVRE DE NOUVELLES MESURES POUR AMÉLIORER LA LIVRAISON DE SERVICE.</p>
M. Vincent Letellier	<p>Monsieur Vincent Letellier; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Letellier formule une question auprès du conseil et dépose des pièces à l'appui :</p> <p>M. Letellier est un citoyen de l'arrondissement depuis sept ans et un amateur de planche à roulettes. Il se plaint de la désuétude et de la détérioration du sol du planchodrome du parc Père-Marquette et demande quelles sont les intentions de l'arrondissement pour le remettre pleinement fonctionnel.</p>	<p>M.-A. Gadoury</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, AYANT DÉJÀ PRATIQUÉ LA PLANCHE À ROULETTES, SE PROPOSE DE DISCUTER DE LA SITUATION AVEC MONSIEUR LETELLIER.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE LES MOYENS DEMEURENT LIMITÉS POUR RESTAURER LE PLANCHODROME, CAR AUCUNE SOMME N'EST PRÉVUE À CET EFFET DANS LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2017.</p>

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Marius Arsenault	<p>Monsieur Marius Arsenault; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Arsenault dénonce la réforme budgétaire du maire de la Ville de Montréal, qui affectera les services aux citoyens de l'arrondissement. Il se demande s'il y aura une prise de position de Rosemont – La Petite-Patrie contre cette réforme et suggère la formation d'un front commun inter-arrondissements pour contrer les actions de l'administration centrale.</p>	<p>G. Lavoie</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE MARIE-VICTORIN, GUILLAUME LAVOIE, INFORME MONSIEUR ARSENAULT QUE LA RÉFORME EST DÉJÀ INTÉGRÉE AUX PARAMÈTRES DU BUDGET QUI SERA SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOULIGNE À MONSIEUR ARSENAULT QU'UN SCÉNARIO DE DÉFUSION DE L'ARRONDISSEMENT EST EXCLUS ET QUE LA FORMULE D'UN FRONT COMMUN EST ARDUE ET QU'ELLE N'A PAS ÉTÉ ARRÊTÉE.</p>
M. Alain Desgagné	<p>Monsieur Alain Desgagné; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Desgagné formule deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Desgagné est un ancien col bleu de la Ville de Montréal retraité depuis dix ans. Il aimerait que des zones de stationnements sur rue réservés aux résidents soient instaurés dans son secteur d'habitation.</p> <p>2) M. Desgagné aimerait que des mesures d'apaisement de la circulation soient mises en œuvre, afin d'empêcher l'accélération des véhicules transitant dans son quartier.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME MONSIEUR DESGAGNÉ QU'IL EST AU FAIT DES DEMANDES DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX RÉSIDANTS ET QU'UNE STRATÉGIE EST EN PLACE POUR EN ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOULIGNE À MONSIEUR DESGAGNÉ QUE DES DOS D'ÂNE SERONT ENVISAGÉS LORS DE LA PROCHAINE PLANIFICATION ANNUELLE.</p>

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Lucille Ouimet	<p>Madame Lucille Ouimet; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>Mme Ouimet considère que la hausse du prix des vignettes pour les stationnements sur rue réservés aux résidants est excessive et abusive, le tarif annuel d'une vignette ayant passé de 70 \$ à 115 \$ (+ 64 %). Elle se demande ce que l'arrondissement compte faire à cet égard.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE À MADAME OUIMET QUE LA HAUSSE DU PRIX OBSERVÉE CONSTITUE UN RATTRAPAGE RELATIVEMENT AUX COÛTS RÉELS D'ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS SUR RUE RÉSERVÉS AUX RÉSIDANTS, LESQUELS S'ÉLÈVENT À QUELQUE 500 \$ PAR ANNÉE.</p>
M. Jacques Lanthier	<p>Monsieur Jacques Lanthier; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Lanthier formule deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Lanthier réclame une révision tarifaire pour les vignettes des stationnements sur rue réservés aux résidants.</p> <p>2) Question référée à la Direction des travaux publics. Voir « Dossiers ouverts ».</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE À MONSIEUR LANTHIER QUE LA TARIFICATION DES STATIONNEMENTS SUR RUE RÉSERVÉS AUX RÉSIDANTS A DÉJÀ ÉTÉ VOTÉE, ET QUE L'ADMINISTRATION N'ENTEND PAS REVENIR SUR CETTE DÉCISION.</p>
M. Pierre Léveillé	<p>Monsieur Pierre Léveillé; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Léveillé s'interroge sur la multiplicité d'aspects dérogatoires découlant du projet d'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE À MONSIEUR LÉVEILLÉ LES MODALITÉS ET LA PROCÉDURE DU TRAITEMENT DES DOSSIERS DÉROGATOIRES EN MATIÈRE D'URBANISME; L'APPRÉCIATION DES DÉROGATIONS FAISANT PARTIE DU PROCESSUS.</p>

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Louis Brillant	<p>Monsieur Louis Brillant; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Brillant est un résidant de l'arrondissement depuis vingt-deux ans. Il s'interroge sur l'ampleur des dérogations résultant du projet d'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous et se questionne fortement sur ces propriétés intégratives.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME MONSIEUR BRILLANT QUE C'EST LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (CSDM) QUI DÉCIDE DES MODALITÉS DE LA CONSTRUCTION D'APRÈS LES PLANS DÉPOSÉS. IL AVISE ÉGALEMENT MONSIEUR BRILLANT DU RETRAIT DE CE DOSSIER DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE.</p>
M. Lamine Tefridj	<p>Monsieur Lamine Tefridj; conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 :</p> <p>M. Tefridj est propriétaire d'un commerce de lave-auto situé au 5606, rue Saint-André, commerce dont les heures d'ouverture quotidiennes s'étalent de 9 h à 17 h. Il prétend avoir une cohabitation ardue avec son voisinage en raison du bruit et être victime d'intimidation à cet égard. Il souhaite contester la validité du règlement sur le bruit adopté par l'arrondissement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME MONSIEUR TEFRIDJ QUE TOUS LES GARAGES ET LAVE-AUTOS SONT ASSUJETTIS AU « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., CHAPITRE B-3) À L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE » (RCA-109) ET QUE LES PROBLÈMES DE COHABITATION AVEC LE VOISINAGE RELÈVENT DAVANTAGE DE CONFLITS PRIVÉS.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 2 septembre 2014

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			<p>AUCUNE QUESTION INTERNET NE FUT ACHÉMINÉE AUX SERVICES MUNICIPAUX À LA SUITE DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.</p>